

M. Winch: Monsieur le président, j'aimerais soulever deux questions au cours de ce débat sur les crédits provisoires. Voici la première. Je regrette d'être obligé d'en parler encore une fois, mais les efforts tentés jusqu'ici par d'autres députés et moi-même n'ont rien donné. Pour ma part, je prendrai la parole chaque fois que l'occasion m'en sera fournie, jusqu'à ce qu'une injustice soit abolie. L'injustice c'est que le gouvernement fédéral, même s'il le fait légalement, prive certains ouvriers professionnels qu'il emploie d'environ \$1,500 par année. Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi la même ligne de conduite n'est pas suivie dans tous les ministères.

Prenons le cas d'un ouvrier professionnel, d'un électricien par exemple, employé par le ministère des Travaux publics dans cet édifice; il touche ce qu'on appelle le taux régnant. Un électricien employé par le ministère des Travaux publics doit avoir les mêmes connaissances et faire le même travail qu'un électricien travaillant pour un entrepreneur privé. C'est un principe accepté depuis très longtemps au ministère des Travaux publics. Mais dans le cas d'un électricien du ministère des Travaux publics employé à l'arsenal d'Esquimalt, le barème des taux courants ne s'applique pas.

J'ai déjà soulevé cette question, et ne cesserai de le faire tant que cet état de choses n'aura pas été rectifié. J'avoue m'intéresser particulièrement à cette question, car je suis électricien de métier et je connais les difficultés que rencontrent ces hommes. Il n'y a qu'une différence entre un électricien d'un arsenal et moi, c'est que, ayant appris à donner la lumière, comme eux, j'essaie aussi de la faire jaillir d'une manière différente à la Chambre des communes.

Un électricien dans un chantier de construction navale à Esquimalt ne monte jamais à bord d'un navire—c'est-à-dire, le monteur électricien—et par conséquent ne s'acquitte d'aucune tâche à bord des navires. Il n'est donc pas un électricien de navire. Pourtant le gouvernement insiste pour classer les électriciens du chantier à Esquimalt, qui ne vont jamais à bord des navires, doivent s'acquitter des mêmes tâches que tout électricien en général, et avoir les mêmes qualités, comme électriciens de navire et non comme monteur électricien. Voilà comment le ministère classifie leur emploi. Un électricien de navire reçoit \$3.05 l'heure; c'est le taux courant. Mais un monteur électricien reçoit \$3.85 l'heure au taux courant, à Victoria.

[L'hon. M. Nicholson.]

• (7.40 p.m.)

Depuis des années, le ministère refuse de reconnaître qu'ils sont des monteurs électriciens et non des électriciens de navire, de sorte qu'en faisant cette distinction injuste, ils font perdre \$1,500 par année aux électriciens employés par le ministère de la Défense nationale au chantier d'Esquimalt. Ces monteurs électriciens s'acquittent non seulement des tâches d'entretien, mais aussi des travaux de construction. Ils doivent se servir de pompes et de moteurs électriques dont la puissance va jusqu'à 2,300 volts et les électriciens de marine n'ont pas le droit de s'en servir, car ils n'ont pas la compétence. Pourtant, la situation persiste.

La situation est même pire pour les poseurs de lignes, dans les chantiers maritimes. Ces hommes posent du matériel chaud, comme on dit dans le métier. Les fils transportent jusqu'à 60,000 volts. Ils posent des fils chauds de 110 volts, 220 à 240 volts, 2,300 à 2,400 et même jusqu'à 60,000 volts. A l'extérieur des camps, les hommes de l'Hydro de C.-B. sont payés \$3.42 l'heure. Les poseurs de lignes au service du gouvernement, à l'intérieur, gagnent \$2.95 l'heure au lieu de \$3.42. Je dis que c'est absolument injuste et contraire à la politique de la plupart des ministères de l'État qui veulent toujours engager des travailleurs spécialisés, électriciens, menuisiers, peintres, plombiers ou appareilleurs. Ils sont payés au taux courant, c'est-à-dire au taux syndical. A Victoria, le ministère de la Défense nationale met le comble à cette injustice en volant aux travailleurs spécialisés quelque \$1,500 par année en salaire. J'espère que c'est la dernière fois que le député d'Esquimalt-Saanich et moi, ainsi que bien d'autres, sommes obligés de signaler cette injustice au gouvernement. Quand la Chambre se réunira après le congé—il paraît que nous en aurons un—j'espère qu'on aura pris des mesures pour y remédier en versant des salaires au taux syndical aux employés fédéraux qui y ont droit et que l'on songera à donner un effet rétroactif à ce paiement au moins pour une période de temps raisonnable.

J'aurais une autre question à soulever à l'occasion de l'étude de ces crédits provisoires, car c'est la seule chance que j'ai d'en parler. La ville de Vancouver n'est pas seulement un grand port du Canada; c'est aussi l'un des principaux ports d'exportation de l'univers. Un différend ouvrier s'est élevé à Vancouver. L'un des élevateurs est fermé pour un certain temps. Les ouvriers syndiqués de Vancouver ont cependant fait preuve de loyauté envers les agriculteurs du pays, le port de Vancouver et le gouvernement, puisque, à part cet éléva-